

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 15
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2023

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, S. JAVOGUES, P. VIDONNE, J-L. MAULET, C. PEGUET, C. MEYNET, J-L. LACHENAL, A. MIZZI, S. ROUGET, F. CONTAT, D. EISACK et S. MILLOT-FEUGIER

Procurations : MM. I. SAGE à C. PEGUET, André PUGIN à B. MARQUET, N. SEMLAL à S. LE MOAL, G. SUATON à S. JAVOGUES, V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN et R. DIAKHATÉ à P. VIDONNE

Excusés : MM. É. BOUCHET, P. SAUVAGET, S. BIOLLUZ et G. GAUTHIER

Absents : MM. T. GAL, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : M. J-L. LACHENAL

2023DELIB075 : MARCHÉ DE TRAVAUX RUE DE LA RAVOIRE : AVENANT

1.1 Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1 et suivants, R.2123-1 et suivants, et R. 2113-4 à R. 2113-6 ;

Considérant le marché de travaux pour l'aménagement d'un cheminement partagé et d'un plateau surélevé sur la rue de la Ravoire attribué à l'entreprise COLAS pour un montant initial de 273 999,20 € HT, notifié le 29 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'investigations complémentaires sur le réseau pluvial, entretien et maintenance d'un montant de 4 800 € HT et la nécessité de complément de chaussée côté Saint-Ange pour un montant de 3 426 € HT ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant de 8 226 € HT porte le montant du marché de travaux à 282 225,20 € HT, soit une augmentation de 3% ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Billy Marquet, Maire-adjoint délégué à la mobilité et aux réseaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant au marché travaux pour l'aménagement d'un cheminement partagé et d'un plateau surélevé sur la rue de la Ravoire annexé à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 074-217402205-20230704-2023DELIB075-DE

Titulaire	Montant initial (€ HT)	Objet	Montant de l'avenant (€ HT)
Colas	273 999,20	Investigations complémentaires sur le réseau pluvial, entretien et maintenance Complément de chaussée côté Saint-Ange	8 226

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Luc LACHENAL

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **10 JUIL. 2023**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.